L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE 9 JUILLET 1882.

LA PRISE DE LA BASTILLE.

On a tout dit et redit sur le 14 Juillet, sur cet évènement à jamais célèbre, et à juste titre, de la Prise de la Bastille. Ce n'est pas qu'au point de vue de la science stratégique déployée par les vainqueurs, il offre rien de bien extraordinaire à l'admiration de la postérité; non, certes. Mais il a exercé une action toute puissante sur l'avenir de l'humanité; il a ouvert pour elle une ère nouvelle; et c'est du milieu des ruines de cette forteresse que la démocratie s'est élancée triomphante à travers le monde.

Sur ce thème favori, tous les virtuoses du journalisme moderne ont exécuté une foule de variations brillantes; ils ont traité ce sujet à tant de reprises diverses et avec tant de talent, qu'il se trouve complètement épuisé aujourd'hui.

Ce qui l'est moins, ce que l'on a trop négligé d'exposer au public, ce qui est resté chez lui à l'état vague de légende, dont il ne savend pas un compte exact, c'est le caractère propre de ce soulèvement qui ne ressemble presqu'à aucun de ceux qui l'ont précédé ou suivi.

Ce que l'on a reproché souvent, et avec raison, aux insurrections, c'est d'être l'œuvre de certaines gens, qui, au nom d'un principe dont ils se constituaient, de leur propre autorité, les missionnaires, au nom de la souveraineté du but, comme l'on dit dans une certaine école, prenaient les armes, bouleversaient, malgré elle, une nation qui n'avait nullement l'idée de se révolutionner, lui donnaient tout autre chose que ce qu'elle rêvait, ou, tout au moins, devançaient ses aspirations, et faisaient en définitive, plus de mal que de bien aux sociétés qu'ils s'ingéraient de réformer.

Rien de pareil dans la Prise de la Bastille, non plus que dans les autres grands faits qui ont servi d'introduction au drame de la Révolution Française. Ce n'est pas avec des déclamations inspirées, soit par un libéralisme outré, soit par un esprit ultra-réactionnaire que l'on peut juger ces évènements; c'est froidement, les faits en main, que l'on doit en parler.

Il s'en faut de beaucoup, par exemple, que la Prise de la Bastille ait devancé le moins du monde les aspirations du peuple français. Elle se trouvait, au contraire, en retard, sur lui; elle lui donnait dix fois, cent fois moins qu'il n'en demandait.

On n'imagine pas l'état des esprits en 1788. Ce fut alors une protestation unanime contre les abus des lettres de cachet, un cri formidable parti de tous les coins de la France, et poussé par toutes les classes, par toutes, sans exception. On le vit bien dans les cahiers des bailliages qui ne faisaient que les instructions données aux représentants de toute sorte envoyés aux Etats Généraux.

Sait-on bien comment ont été rédigés ces cahiers des bailliages? et s'imagine-t-on que les élections s'enlevaient alors, haut la main, à la façon dont cela se pratique trop souvent, à l'heure qu'il est, dans notre régime de pleine démocratie?

En vertu de l'ordonnance du 4 janvier 1789, cédant au débordement des plaintes, des condoléances, des protestations indignées, le gouvernement convoquait les villes, les villages, les paroisses, les communautés, à se réunir en ce que nous appellerions aujourd'hui assemblées primaires. Là, chaque groupe rédigeait ensemble son cahier; chacun de ces cahiers était ensuite porté à une autre assemblée supérieure où l'on réunissait en une seule les diverses demandes formulées dans tous; un troisième travail semblable aux deux premiers se faisait dans une troisième assemblée générale du Bailliage. C'est de là que partirent les représentants qui composèrent les fameux États Généraux, bientôt transformés en Constituante.

Certes, si jamais désirs ont été bien mûris dans les esprits, bien nettement formulés dans des cahiers, présentés avec une autorité bien légitime devant une assemblée nationale aux pleins d'un gouvernement, ce sont bien ceux-là.

Eh bien, parcourons-les un instant. Le sujet en vaut la peine.

Et d'abord, d'où croit-on que soient parties les plaintes les plus vives, les demandes les plus énergiques? des philosophes? des disciples de l'encyclopédie? non, certes; tout cela partait des entrailles du clergé.

Ecoutez le clergé d'Armagnac: "que l'on réforme les abus des lettres de cachet!"

—Celui de Vitry-le-François: "que l'on empêche les lettres de cachet de servir à l'injustice et à l'oppression."

—Celui de Paris: "qu'aucun citoyen ne puisse être arrêté en vertu de lettres de cachet, si ce n'est aux conditions qui auront été fixées et déterminées par les États-Généraux!"

Et la noblesse, croyez-vous qu'elle se tînt? Loin de là. La noblesse d'Arras, de Clermont-Ferrand, de Riom, de Montfort—l'Amauri demandait que les maisons de détention fussent ouvertes à l'inspection des magistrats et des autorités municipales élus par le peuple. Et la raison en est bien simple: elle était autant, sinon plus que les deux autres ordres, victime des caprices, des petites vengeances, des dénonciations d'un roi, d'une favorite; et il était bien peu de familles qui ne comptassent un membre ayant un jour disparu pour satisfaire le "bon plaisir" d'un puissant, d'une femme bien en cour, de l'intendant d'un courtisan.

Noblesse, clergé, bourgeoisie, rien n'était à l'abri des odieux effets de ce détestable régime; aussi les bourgeois avaient-ils donné avec enthousiasme dans le mouvement. Le Tiers-Etat de Cambrai demandait que les lettres de cachet fussent signées par le Roi et contresignées par un ministre responsable. Ceux de Rennes, de Nantes, de Nevers, de Bigorres, émettaient un vœu plus accentué encore.

Mais c'est surtout à Douai, à Reims, à Paris, à Orléans, à Bordeaux qu'il se produit un ensemble étonnant. Citons: "toutes les lettres d'exil et de capture seront sur le champ levées et révoquées. Les commandants, gouverneurs, concierges, geôliers présenteront, dans le plus bref délai, un état complet et détaillé des citoyens qu'ils gardent sous les verrous; toutes les prisons d'État, toutes les maisons de détention et de refuge, civiles et monastiques, seront visitées dans le premier mois de la réunion des États généraux par les commissaires de l'Assemblée nationale. Immédiatement, les détenus, prévenus de quelque crime ou délit de droit commun, seront remis entre les mains de leurs juges naturels; les autres seront rendus à la liberté."

Conçoit-on l'effroyable régime d'arbitraire, de bon plaisir qui provoquait de pareilles réclamations?

Ici, à la Nile-Orléans, nous avons été, un instant, conduits d'une façon assez semblable, mais on était en pleine guerre; nous étions une ville prise; c'était la baïonnette qui nous gouvernait, et tout cet arbitraire était commis par un avocat que le hasard avait transformé en général d'armée, que la toute-puissance dont il était tout à coup revêtu avait affolé, et qu'enfin, car c'est ordinairement le cas, la peur seule qu'il éprouvait lui-même poussait ainsi à terroriser les autres.

Mais ce qui, ici, n'a duré que quelques mois, se passait en France à l'état normal, en pleine paix, parfois pour satisfaire quelque basse vengeance de courtisan ou quelqu'ignoble caprice de courtisane.

Aussi, comme elles sont vouées à l'exécration publique et violemment dénoncées, toutes ces Bastilles! car elles pullulaient en France, portant d'autres noms plus ou moins honnêtes, mais remplissant pourtant à peu près les mêmes honnêtes fonctions.

A Rennes, à Brest, à Amiens, à Riom, à Toulon, on demande la suppression des prisons d'État.

La Picardie réclame la destruction du château de Ham; la Bretagne dénonce le château du Taureau; la Normandie, le Mont St. Michel; l'Anjou, le château de Saumur; le Languedoc, le Fort de Brehan; la Provence, les îles Ste. Marguerite; la Franche Comté, le Fort de Joux; Paris, St. Lazare, Charenton, Bicêtre, Vincennes, la Bastille, la Bastille surtout.

Et ne croyez pas que le premier cri contre cette effroyable Bastille soit parti de Paris. Non. Ce sont les villes de Montfort, l'Amauri et de Dreux [ces trois ordres d'accord] qui formulent non pas un vœu, mais un décret:

"La Bastille et les autres châteaux nommés prisons d'État seront démolis, leurs terrains vendus ou employés sur le champ à des objets d'utilité publique."

Du moment où la Bastille était attaquée, elle devait être prise. Il n'est peut être même pas exact de dire que ce fut le peuple de Paris qui la prit, ce fut la France entière qui l'enleva. Et que l'on ne dise pas que les choses se fussent passées autrement, si le commandant Delaunay avait voulu la défendre. Si Delaunay n'a réellement pas défendu la Bastille, c'est qu'il ne pouvait la défendre, c'est qu'elle n'était pas défendable.

En fait, il arrive, dans la vie des peuples mal gouvernés, un moment où, par suite d'abus et d'excès de toute sorte, il est tellement exaspéré, que toute résistance à sa volonté est inutile; les casernes s'écroulent d'elles-mêmes, les soldats mettent la crosse en l'air, l'épée se brise dans la main du capitaine qui la brandit, fut-ce un homme de génie.

Un ministre de Louis XV disait à Quesnay: "C'est la hallebarde qui mène le monde;"

—Oui, répondit l'économiste, mais qui mène la hallebarde? l'opinion.

N'est-ce pas Napoléon qui, plus tard, a rajeuni ainsi la même idée: Il y a deux puissances, le sabre et l'idée; et, à la longue, l'idée finit toujours par l'emporter sur le sabre.

Et quel est donc le diplomate allemand qui, à notre époque, disait fort spirituellement: On peut tout faire avec les baïonnettes, excepté de s'asseoir dessus."

TRIBUNAUX COMIQUES.

LES ENVIES D'UN MARI DE FEMME GROSSE.

Joerisse disait que son père était mort en lui donnant le jour, ce qui ne peut pas être pris au sérieux; et cependant Bondonneau, qui n'est pas un Joerisse, a des allégations de la même force. Il est prévenu d'un tas de petits vols, à raison desquels le voici en police correctionnelle.

M. le président.—Vous avez été arrêté en flagrant délit de vol d'un gilet à l'étalage d'un brocanteur.

Bondonneau.—C'est vrai, m'sieu, je l'avoue; ça n'était pas pour le vendre, je vous le jure; me trouvant sans argent et ayant absolument besoin d'un gilet.. il commence à ne pas faire chaud.....

M. le président.—On en a trouvé un chez vous.

Bondonneau.—Un gilet fait avec du drap de billard, oui; mais je ne peux pas m'en servir; il est si tellement vert que, chaque fois que je le mets, il me purge. [Rires dans l'auditoire.]

M. le président.—Singulière explication. On a saisi chez vous tout un bazar: un couteau à papier, un sabot-pour, une bobèche en verre, un paquet de pains à cacheter, une photographie du shah de Perse, un pot de pommade.....

Le prévenu.—Je m'en sers jamais; j'ai pas de cheveux...on peut voir.

En effet entre la tête du prévenu et une tête de veau, il n'y a guère de différence que dans les traits.

M. le président —Un démêloir [Rires], un tire-bouchon, un polichinelle. [Nouveaux rires.] Que vouliez-vous faire de tout cela?... et j'en passe.

Le prévenu.—Rien, monsieur.

M. le président.—Comment, rien?

Le prévenu.—Monsieur, on n'a pèut-être jamais rien vu d'aussi extraordinaire que mon caractère; tant que ma femme n'est pas enceinte [elle l'est de son quatrième], je suis comme tout le monde; dès qu'elle est enceinte, je fais un tas de petits vols; j'y comprends rien; c'est mal gré moi; je vois quelque chose, n'est-ce pas? un suppos, le couteau à papier... J'ai pas besoin de ça; eh bien, si n'y a pas, faut que je le prenne, et quand je l'ai pris, je le laisse là. Même, monsieur, que j'ai consulté quéqu'un là-dessus, qui m'a dit: Ça s'est vu, ça; il y a des hommes que quand leur femme sont enceintes, c'est aux qui ont les envies. [Rire général dans l'auditoire.]

M. le président.—Celui qui vous a dit cela s'est moqué de vous, ou c'est vous qui vous moquez du tribunal.

Le prévenu.—Oh! m'sieu, moi que pour ce qui est du respect à la magistrature, il n'y a pas mon pareil! Je vous assure que c'est un monsieur très respectable et très savant qui m'a dit ça... Monsieur... attendez donc... Monsieur.....

M. le président.—C'est inutile.....

Le prévenu, cherchant.—J'ai son nom sur le bout de la langue; tout le quartier le connaît comme le "houblon."

M. le président.—Vous avez déjà subi plusieurs condamnations pour vol; légères, je dois le dire: huit jours, dix jours.

Le prévenu.—Toujours pour des bêtises: une fois, une poire; une autre fois, deux haltres; une autre fois, un fer à friser, et, monsieur, toujours quand ma femme était enceinte....

Le tribunal l'a condamné à un mois de prison.

Le prévenu.—Que voulez vous! je n'ai qu'un moyen, c'est que ma femme ne devienne plus enceinte; je tâcherais... [On l'emmène.]

LA QUEUE DE LA CHEMISE.

Que la mère qui n'aurait pas agi comme la veuve Bourdon lui jette la première pierre! Mais soyez sûrs que, cette pierre, c'est au chien du boucher Rouillard qu'elle l'aurait jetée, comme l'a justement fait la veuve Bourdon.

Rouillard a vengé son chien, et le voilà en police correctionnelle pour quelques coups de pied envoyés à cette brave dame, là où s'envoie ce genre de coup, généralement plus humiliant que dangereux. Disons tout: la bonne mère n'avait pas obtenu avec l'envoi d'une pierre ce qu'elle attendait du chien s'est mise à taper dessus avec une véritable rage; de là les représailles dont elle se plaint.

C'est animal était un de ces petits dogues comme en ont les bouchers, terribles quand il le faut, ne lâchant pas le morceau qu'ils tiennent dans leur mâchoire de fer [comme nous allons le voir tout à l'heure], mais ne perdant pas le privilège de la jeunesse: la gaieté. Or, Turban [c'est son nom] ne voulait que jouer; c'est hors de doute. La veuve Bourdon n'en croit rien, elle a vu son fils en danger, malgré les rires fous de la galerie, et voilà comment, de fil en aiguille, l'affaire a fini par un procès.

M. le président.—Dites dans quelles circonstances, madame, le prévenu vous a frappée.

La veuve Bourdon.—Ah! qu'il est bien tout ce qu'il faut pour faire un boucher!

M. le président.—Bien, bien, expliquez-vous sans commentaires.

La veuve Bourdon.—Et bien, monsieur, je passais avec mon petit garçon, dont il avait un gâteau dans chaque main; un croissant de lune [Rires dans l'auditoire] et une bricche de l'autre... Je ne sais pas pourquoi on rit, ça n'est pourtant pas si risible.

M. le président.—Voyons, abrégeons; le chien du prévenu a voulu manger les gâteaux de votre enfant, sans doute?

La veuve Bourdon.—Oh! c'est pas ça du tout; mon petit avait la queue de sa chemise qui sortait de sa petite culotte, par derrière. [Rires.] Encore?

M. le président.—Continuez donc, madame.

La veuve Bourdon.—Alors, monsieur... qui est tout ce qu'il faut pour être boucher, venait derrière nous avec son chien. Tout à coup, voilà mon petit qui jette des cris comme si on le décloquetait en morceaux. Je regarde et qu'est-ce que je vois!... le chien de monsieur qui avait attrapé la queue de la chemise de mon enfant... [Ici la voix du témoin est couverte par les rires de l'auditoire. — Le silence rétabli, elle continue.]

Et il tirait en arrière, et mon petit garçon tirait en avant pour se sauver; plus il tirait de son côté, plus le chien tirait du sien, en faisant gnon, gnon, gnon; mon enfant jetait des cris que tout le monde était aux portes et aux fenêtres et qu'il se faisait un rassemblement. Je jette une pierre au chien, il n'y fait même pas attention, et il tirait toujours en grognant, et messieurs, tous ces gens-là, au lieu de délivrer un pauvre innocent, riaient à se tordre, jusqu'à monsieur qui pouvait faire lâcher son chien d'un mot, et qui riait comme un veau. Alors, voyant ça, j'envois des coups de pied au chien, pensez! j'étais comme une furie. Tout à coup, monsieur, je reçois des coups de pieds au d....: c'était cette horreur d'homme qui n'a m'sieur paternel, ni galanterie.

Le prévenu rit.

M. le président.—C'est entendu, allez-vous asseoir, madame.

La veuve Bourdon.—Un seul mot monsieur. Il n'y a pas eu moyen de faire lâcher le chien; c'est un militaire qui se trouvait là, qui a coupé la queue de la chemise avec son sabre; c'est comme ça que mon enfant a été délivré du monstre de chien de monsieur, qui a bien tout ce qu'il faut pour être un boucher.

Le prévenu reconnaît les faits en principe: On n'a pas idée, dit-il, d'une femme aussi bête que ça; un chien de sept mois, c'est jeune, ça jour; il voit une queue de chemise, il l'attrape pour jouer, et madame voyait bien que tout le monde riait et que mon chien jouait, c'te bête, c'est de son âge, et elle se met à le massacrer de coups de pied.

M. le président.—Il fallait appeler votre chien et ne pas frapper cette femme.

Le prévenu.—Oh! frapper! des coups de pied dans les jupons.

La veuve Bourdon.—Ah! vous croyez que je ne les ai pas sentis.

Le prévenu.—Si on vous disait de faire voir les traces. [Le prévenu rit.]

La veuve Bourdon.—Voilà les procédés de monsieur; après avoir battu les gens, il se moque d'eux.

Le tribunal a condamné le prévenu à trois jours de prison.

DU LATIN DE GENDARME.

Comme gendarme, Marmodon aurait, jadis, cueilli simplement Guimauvier et l'aurait déposé dans la chambre de sûreté; comme ancien gardarme, il n'a pu que charger de ce soin un de ses ex collègues; mais, pour Guimauvier, un gendarme ou un autre, cela lui est bien égal; il a outragé l'autre comme il aurait outragé l'un; de sorte que cela ne change rien à son affaire, devant le tribunal de police correctionnelle.

Un homme très bien que l'ancien gendarme Marmodon. Il explique à l'audience que fils du concierge d'un collège, il a reçu quelque instruction et même une teinture de latin, ce qu'il prouve, du reste, à l'occasion.

Marmodon, aujourd'hui marchand de vin, est entendu sur les faits qui ont amené l'arrestation de Guimauvier:

Je dis d'abord, dit-il, vous faire savoir, à la connaissance de la justice, ainsi qu'à celle de ces messieurs, que le nommé Guimauvier m'a fait d'horribles menaces, vu l'arrestation dont je l'ai opérée. C'est un homme très colérique et pas bon, que toute la commune en a peur. Je n'ai point répondu-z-à ses menaces, vu son manque absolu d'éducation, qui n'est point z-en parallèle avec moi, ayant été un peu au collège par la circonstance que mon père y était concierge. D'ailleurs, des menaces et des grossièretés, ce sont de simples paroles dites à *verbe haut volant*, ce qui n'est point comme *crayon manette*.

M. le président.—Voyons, voyons, expliquez-vous en français et racontez simplement les faits

Le témoin.—Bien. Le nommé Guimauvier venait fréquemment dans mon établissement faire des consommations du meilleur vin z-et des plus beaux lapins et même de l'oie et qu'il ne payait jamais, au point qu'il était-z arrivé à me devoir 11 francs et diverses centimes. Si bien que je lui demandais fréquemment mon argent et qu'un jour il me fait une "blasme" en me disant: Des mouchettes voilà ce que t'auras. Etant sans éducation et moi ayant fait mes études.....

M. le président.—Oh! huissons-en avec vos études.

Le témoin.—C'était pour expliquer que je ne voulais pas compromettre ma dignité en correspondant de termes analogues.

M. le président.—Eh bien oui, c'est entendu.

Le témoin.—Je me contentai-de lui enlever son paletot et de lui dire: "Je vous le rendrai quand vous me récuperez mon dû de 11 francs et diverses centimes, qui était ma condition *signée Canone*." [Rires dans l'auditoire.]

M. le président —Vous faites rires à vos dépens. Encore une fois, cessez vos citations soi-disant latines.

Le témoin.—Alors, il me couvre des étiquettes les plus dégoûtantes, et je me contentai de le déposer paisiblement dans la rue.

M. le président.—Comment, nous n'en sommes pas à l'arrestation.

Le témoin.—Elle est du lendemain, et en voici la chose pourquoi: ayant des bêtes dans ma cour, oies, lapins et autres volailles, j'y descends le lendemain matin, et qu'est-ce que je vois de mon premier regard? une volatile plumée! Je l'regarde, *ergo*, c'était un coq! Je cours au poulailler; qu'apercevois-je? sept poules également plumées vives, et je vois que pour s'introduire illégalement, on avait brisé une palissade séparatoire de la route; plus, sur le poulailler, un papier portant ces expressions: "Quand tu me rendras mon vêtement, je te rendrai celui de tes poules." Vous comprenez, magistrats, qu'on a beau être calme, on ne peut pas laisser une pareille chose dans le *statu*. [Rires.]

M. le président.—En voilà assez! allez vous asseoir.

L'ancien gendarme lâtré retourne à sa place, très surpris de la gaieté qu'il a provoquée.

Le gendarme en activité fait connaître les outrages dont il a été l'objet, et le tribunal, après avoir entendu les explications de Guimauvier, l'a condamné à quinze jours de prison.

La Société nationale d'acclimatation, fondée en 1854, reconnue établissement d'utilité publique en 1855, a tenu sa vingt-cinquième séance publique annuelle au théâtre du Vaudeville, à Paris.

La cérémonie était présidée par M. Bouley, membre de l'Institut, qui a ouvert la séance en rappelant, en termes éloquents, les services rendus à la société par les deux premiers présidents, MM. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire et Drouyn de Lhuys. Il a terminé en rendant un chaleureux éloge aux découvertes de M. Pasteur.

La séance a été terminée par la proclamation des lauréats.

Médaille d'or offerte par le ministre de l'agriculture.

M. Berthet.—Machine à décortiquer la ramie (ortie de Chine).

Grandes médailles d'or de la Société.

M. le Myr de Vilers, gouverneur général de la Cochinchine française.—Envoi important d'animaux et de plantes.

M. V. La Perre de Roo.—Pour son ouvrage intitulé: Monographie des races de poules.

Sir James Maitland.—Etablissement de pisciculture industrielle.

M. le Dr Ed. Mène.—Etudes sur les végétaux utiles du Japon.

Des médailles d'argent, des récompenses pécuniaires et des primes ont été distribuées.

Le dernier recensement du 5 juin a constaté, pour la ville de Strasbourg, une population totale de 104,471 âmes, qui se répartissent ainsi au point de vue confessionnel: catholiques, 51,859, dont 2,608 soldats; protestants, 47,769, dont 6,818 soldats; réformés, 922; autres cultes chrétiens, 255, dont 4 soldats; israélites, 3,521, dont 28 soldats; sans religion, 145.

En 1871, la population, garnison comprise, était de 85,441 âmes.

Le colonel Koehler, qui s'est rendu à Constantinople, comme nous l'avons déjà dit, avec trois autres officiers allemands pour la réorganisation de l'armée turque, a été promu par le sultan au grade de général de brigade et a reçu l'ordre d'Osmanié de deuxième classe. Les trois autres officiers, deux capitaines et un chef d'escadron, ont été nommés colonels et décorés de l'Osmanié de 3e classe.

Le gouvernement prussien, dit la *Gazette nationale*, a commandé à une maison de Batavia 100,000 tiges de bambou pour les lances des uhlans. Ces tiges reviennent meilleur marché et se prêtent mieux à l'emmanchure du fer de la lance que les tiges en frêne dont on se sert actuellement.

Les journaux belges annoncent la mort de M. le comte d'Aspremont-Lynden, sénateur, ministre des affaires étrangères dans le cabinet clérical de 1871-1878. C'est M. d'Aspremont qui déclara, après le 16 mai 1877, que le gouvernement belge s'associerait à une démonstration en faveur de l'indépendance du pape, si d'autres gouvernements en prenaient l'initiative.

—Au restaurant:

"Garçon, voilà des écrevisses qui me paraissent bien avancées."

"Oh! monsieur, pouvez-vous dire!..... des bêtes qui vont toujours à reculon!"

—Une bonne coquille dans un *Traité d'Histoire Naturelle*:

"L'auteur est un oiseau de la famille des buses."

L'*auteur* pour l'*autour*

—Un romancier naturaliste, à un journaliste de ses amis:

"Que pensez-vous de Zola?"

"Je le trouve trop plein....."

"De lui?"

"Non.... de *soies!*"

Dédié aux tarfistes.

On peut dire, et ce la fa reur des courses qui règne en ce moment, que la devise moderne est celle-ci:

La *course* ou la vie!

Deux combes:

Le comble de la générosité:

"Prêter à quelqu'un une opinion que l'on n'a pas soi-même."

Alimentation.

Un honorable lecteur nous demande si nous pouvons lui apprendre ce qu'est la *soya* de la Chine, qu'il trouve mentionnée sur le prospectus alléchant d'un de nos grands magasins de comestibles.—Nous ne connaissons la *soya* que de nom, monsieur; nous nous permettons néanmoins de douter que ce soit un régal bien merveilleux. Toujours est-il que cette sorte de sauce, car c'est une sorte de sauce, est le condiment préféré des habitants du Céleste Empire. On l'obtient en faisant fermenter des haricots noirs réduits en pâte. La fermentation se termine par une abondante végétation cryptogamique analogue à la moisissure qu'on observe dans les fromages de Roquefort bien faits. L'action de cette végétation transforme une partie de la caséine végétale des haricots en un liquide très sapide et très odorant. C'est ce liquide qui est la *soya*.

"J'en demande pardon au vénérable savant, mon ennuyeux voisin de table d'hier,—écrit la femme du monde au lendemain d'un dîner—je vous enverrai de mes amis, mais je consens à lui payer une perruque neuve s'il trouve une seule racine dans mon carré, et pourtant j'ose dire que c'est un carré parfait."—Suit la recette du *carré de mouton au persil*: "Coupez proprement un carré de mouton, débarrassez le des peaux qui couvrent le filet, piquez-le de persil en branches et mettez-le à la broche. Dès que le persil sera sec, arrosez votre carré avec du sainfoin chaud. Continuez de l'arroser de temps en temps jusqu'à ce qu'il soit cuit. Servez-le avec du jus que vous aurez fait chauffer avec quelques échalotes hachées, sel et poivre."

Riz au caramel (recette réduite à sa plus simple expression, conformément au désir de l'honorable lectrice qui l'a demandée): — On fait entre le riz dans du lait avec un peu de sel et du sucre. Lorsqu'il est cuit et un peu épais, on met dans un plat allant au feu une petite quantité d'eau et du sucre et l'on procède à la confection d'un caramel bien blond. Un verse ensuite le riz dans le plat qu'il faut avoir soin de tenir au chaud afin que le caramel ne se fige pas. Enfin, on étend à l'aide d'une cuillère chauffée le caramel sur le riz, et l'on sert.

—Dans le salon de Mme H..... la conversation roulait sur les décors et sur leurs appointements hollandais.

"C'est scandaleux! dit quelqu'un..... Ces gens-là gagnent en quelques mois la valeur d'un château... Ou a bien raison de dire que la fortune est aveugle!....."

"Pardon! interrompt la maîtresse de la maison, qui est une virtuose du premier ordre; cela prouve aussi que si la fortune est aveugle, elle n'est point sourde."

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

CONCOURS LITTÉRAIRE DE 1882

L'Athénée réuni en séance régulière le 9 juin, a adopté les dispositions suivantes pour le concours de 1882.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 15 juin jusqu'au 1er février 1883 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier régulier réglé, avec une marge d'un quart de largeur, et seulement sur le *recto et les lignes*: ils ne devront pas dépasser 20 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer s'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

De l'influence de la femme dans la famille.

Pour les hommes:

Nécessité des études élémentaires pour le choix d'une profession, d'un art ou d'un métier.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 1294.

Liste complète des navires ayant été à l'ancre dans le port de la Nlle-Orléans *Comprenant les noms des navires et de leurs capitaines, ceux des consignataires, avec indication du tonnage, du mouillage et de la destination*

STEAMERS.

E B Ward Jr Am. 388 Colton pour 18 1er dist. S Otert & Bro
I C Harris Am. 795 Worsch pour Alger, C A Whitney &co
Lone Star Am. 2435 Quick pour New York Alger, C A Whitney &co
Louisiana Am. 2840 Cager pour New York 2 de dist. A Moitoso &co
Marco Aurelio Am. 725 Morgan pour Q arantaine E Pilsbury
Margaret Am 508 —— Laid Up — 3e dist. S Otert & Bro
Tebasco Mex. 279 Powell pour —— Al.
Ev. Avendaes Bros
W G Hewes Am. 1118 Brown pour — Alger C A Whitney &co
Whitney Am 1398 Brown pour — Alger. C A Whitney &co

MAVIRES

Constantia All. 1189 Kehlen pour Brême 21 1er dist. A K Miller &co
Ile Marbis Fr. 1276 Franchmer pour le Havre 28 1er dist. A K Miller &co
Lizzie Moses Am. 1174 Sh er pour le Havre 35 1er dist Joe F Lowell &co

BARQUES.

Arcidnca Rodolfo Aut. 865 Mertisolich pour —— Gretas Bassetti & Xiques
Mirto N Aut. 605 Cordich pour —— 18 2d dist. S A Cesarich
Falcono Ang. 83 McLaughlin pour Malaga 48 4d dist. A K Miller &co

BRICKS.

Aurora Ital 999 Adorna pour —— Pic Tipr. G Grande
Quadalquivir Am. 539 Ponce pour Lisbonne 22 1er dist. Avendaes Bros

GOELETTES.

Sar'o Otert Am 170 Leppert pour —— 14 1er dist. S Otert & Bro
Tamoe Am. 398 Kentick pour —— Gretas, Woodward & Wight

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour Nouvelle-Orléans

NEW-YORK.

Barque Panang, Townsend.....partie 24 juin
Brick Jennie Hurlbut, Beebee...expédiée 1 juin

PHILADELPHIE.

Barque W H Diss, Collins....expédiée 80 juin
Goelette Marion H Rand Scull....partie 12 juin

PRIENDSHIP, ME.

Goélette Luella M Wood, Spoulding, parti 29 ma

PORTLAND, ME

Goelette Wm E Lee, Weeks...expédiée 22 avril

BANGOR, MAINE

Barque Macedonia, Austin, en chargement 5 juil
Navire Northampton, Murphy...expédié 28 juin
Barque Rosette McNeil, Percy...expédiée 28 juin
Navire City of Boston, Harper, en chargement 1 juin
Barque Bridgeport, Daley.....expédiée 27 mai
Barque Addie Morrill, Andrews.....partie 6 mai

BATH, MAINE.

Navire Caledonia, Potter.....parti 7 juin

DAMARISCOTTA, ME.

Goelette Ada A Kennedy, en chargement 24 juin

LIVERPOOL

Steamship Historian, Jeffrey.....parti 3 juil
Steamship Ashbourne, Hall.....parti 15 juin
Barque J Ivers, Gilmore, en chargement 20 juil
Barque Matilda Huyard, McLeon, partie 16 juin
Barque Themis, Tempe, en chargement 25 mai
Barque Yarmouth, Baker.....partie 27 mai

CARDIFF.

Navire John Murphy, Coeman.....parti 15 juin

HULL.

Navire Prince Rudoph, Hawkins, en chargement 8 juin
Navue John Shephard, Burgess....parti 15 ma

HAVRE.

Navire Clonwell, Barrett.....parti 23 juin

PALERME.

Steamship Or ino, Thomas.....parti 10 juin

Onpeut toujours se procurer l'**Abeille chez**
H. Billard, libraire, coin Bienville et Chartres
P. Fournier, .. 139 rue Royale,
G. Ellis, .. 11 Decatur,
H. Holland, .. 19 Commercial Place,
G F. Wharton, .. 31 1/2 Carondelet,
Wm. Johnson, .. 304 Decatur,
A. H. Stoub .. 32 Commercial Place

INSTITUTIONS.

LUMBRAN EDUCATIONAL & INDERGARTEN INSTITUTE.
(Anciennement Institut D'Aquin.)
Esplanade.....128

OUVERTURE de la 12me session annuelle de cet Institut a eu lieu le 5 septembre 1881. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus utiles. Pour la musique, la direction a été confiée à le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut.
18sept

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après 4 allées formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans la bouche et leur art.
Pose de palais artificiels.

GEO. P. MALONEY,
D. D. S. Dentiste diplômé.
150 rue du Canal.
Anciennement des collèges dentaires de la Penn; sylvanie et de la Nouvelle-Orléans.
Dentiste du covent des Ursulines. Extraction des dents sans douleur.
Vend des matériaux de tout genre pour dentistes, aux prix de fabrique.
17janv—1an

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
130 - - - Esplanade - - - 130
Près Remparts.
Elami—1an D Ma 7

VOULEZ-VOUS VOIR?
ET VOIR PARFAITEMENT?
ALLEZ ALORS CHEZ
E. CLAUDEL, opticien,
Anciennement chez C. DUHAMEL
96 rue du Canal, près Camp.
Et achetez-y une paire de LUNETTES en or, argent, en acier ou en nickel.
VERRES de tout genre.
Véritable cristal de roche
Essayez-le et vous n'aurez affaire à personne autre.
Réparation de LORGNONS D'OPERA.
Réparation de tous les INSTRUMENTS d'optique, de mathématique, de marine et de philosophie.
Batteries électriques, Microscopes, etc.
Thermomètres, Verres d'opéra, Instruments dessin. etc. 20janv—

BODLEY BROTHERS
ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mules, charrettes à bœufs, fin, gorge, wagons à coton, charrettes à wagons, charrettes pour fermes, char rettes à ris, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, moyeux, colliers de chevaux, matériaux pour voitures, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos siens durcis, nos moyeux forgés à froid et nos jantes extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres ateliers. Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
Dépôt 18 et 20 rue Union:
Smai 1882—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU HOPE,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
27 Rue du Camp.
INCORPORÉE LE 8 AVRIL 1857!
CHARTE RENOUVELÉE LE 3 AVRIL 1882.
CAPITAL..... $250,000
H. PEYCHAUD, Président.
JOS. H. MARKS, Vice-Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
DIRECTEURS.
HENRY BEER, de H. & B. Beer.
A. RINGOLD BROUSSKAU, de A. Broussau's Sons.
JOHN C. ADAMS, de John I Adams & Co.
I. L. LYONS
LOUIS BUSH, de Bush & Levert.
JAS. A. RENSHAW, de Renshaw, Cammack & Co.
G. LEHMANN, de A. Lehmann & Co.
V. MAYER, de Meyer, Weis & Co.
A. J. GOMILA, de Gordon & Gomila
F. M. Z